

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°6/2025

des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation : 24 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 février, à 15 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA, Joseph CASANOVA par Joseph LEONZI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024.**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Rappel : Déficit reporté de la section INVESTISSEMENT de l'année antérieure : - 45 560,02 euros

Rappel : Excédent reporté de la section de FONCTIONNEMENT de l'année antérieure : 517 820,08 euros

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (-001) de la section d'INVESTISSEMENT de : 193 077,10 euros

Un solde d'exécution (-002) de la section de fonctionnement de : 72 333,75 euros

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'INVESTISSEMENT laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 439 643,94 euros

En recettes pour un montant de : 212 142,00 euros



**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2024.**

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 euros

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0,00 euros

**Ligne 002 :**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 590 153,83 euros

Fait et délibéré les jours et an que dessus  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

*[Signature]*  
D. VINCENTI